



Extrait du SNES Dijon

<http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4987>

Motions adoptées par le CA du collège de Tonnerre

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - Echos des établissements -



Date de mise en ligne : mercredi 16 décembre 2015

SNES Dijon

Lors du Conseil d'administration du collège de Tonnerre en décembre 2015, deux motions présentées par les personnels enseignant et d'éducation ont été adoptées : l'une sur les manuels scolaires et l'autre sur les transports scolaires.

Motion concernant les manuels

Face à la réforme du collège imposée à tous les niveaux, les enseignants sont inquiets de savoir dans quelle mesure les manuels de toutes les matières et de tous les niveaux pourront être financés. A ce jour, la dotation concernant les manuels n'est pas encore connue, mais il semble peu probable qu'un établissement puisse financer de telles sommes sur ses fonds propres. Par ailleurs, il semble que la ministre ait accordé un délai aux éditeurs afin de ne publier des manuels que sur deux niveaux seulement. Comment demander aux professeurs d'enseigner de nouveaux programmes dans toutes les matières sans leur donner le matériel pédagogique et comment demander à un service administratif de financer des achats sans octroyer la somme nécessaire aux établissements scolaires.

Motion concernant la dotation pour les sorties pédagogiques

Face à la règle des 7 euros par élève imposée par le conseil départemental concernant les sorties et voyages, nous tenons à manifester notre mécontentement. En effet, le volet culturel de notre projet d'établissement met un fort accent sur l'ouverture culturelle des élèves. Or la somme qui nous est accordée est insuffisante au regard de notre isolement géographique et des activités que nous voulons développer. Seuls deux voyages se déroulent en dehors du département (projet linguistique, de fait, en Angleterre et projet mobilité SEGPA, de fait, en dehors du département) or, ils consomment une grosse partie de la dotation (malgré des efforts financiers importants faits par le FSE par le biais de ventes faites par les élèves). Ainsi, si nous avons pu maintenir la gratuité pour certaines sorties (Auxerre médiévale) ou pour faire venir certains spectacles (Lettres du front de l'Yonne en scène) il n'a pas été possible de le faire pour la sortie des 6èmes au Skénéteau pour le spectacle L'oiseau bleu. Nous regrettons que le Conseil départemental veuille appliquer la même règle à des collèges ruraux comme à des collèges urbains qui n'ont pas les mêmes besoins en matière de transport, sans tenir compte du volet culturel et des projets proposés par les enseignants. Nous demandons à pouvoir répartir la dotation octroyée par notre collectivité territoriale de façon autonome par le biais de notre conseil d'administration. Cette autonomie budgétaire à l'échelle locale nous semble primordiale. Ainsi, il y a plusieurs années, notre conseil d'administration avait décidé de ne plus demander le financement automatique des bus pour l'opération « collège au cinéma », afin de ne pas dépenser inutilement l'argent de la collectivité territoriale.